



Lettre confirmation de la période d'essai

Par **blacksabbath**, le **16/10/2017** à **23:10**

Bonsoir à toutes et à tous,

j'ai reçu ce jour en main propre une "lettre de confirmation de période d'essai". La première partie de celle-ci est tout à fait conventionnelle (elle résume mon poste, ma date d'entrée, mes périodes d'essais, et le fait qu'elle "valide ma période d'essai").

Par contre, en deuxième partie, elle comporte un passage qui n'a peut être pas lieu d'y être. J'aimerais avoir votre avis à ce propos :

"Cependant, par manque de projets, vous n'avez pas eu l'occasion de mettre à profit vos réelles capacités. Pour cela, nous vous demandons de vous améliorer sur certains points, qui ont déjà été évoqués lors de précédents entretiens tels que :

-> LA PRISE EN MAIN TOTALE DU POSTE D'INGÉNIEUR

Autrement dit, vous devez montrer que vous êtes un vrai responsable du Bureau d'Études. Vous devez pouvoir prendre en charge et suivre un projet de A à Z et faire une étude du projet en estimant sa faisabilité, son budget et le temps de travail à consacrer.

-> LA PRISE D'INITIATIVE ET D'AUTONOMIE

Vous devez vous adapter aux méthodes de travail de la sté XXX et prioriser les tâches qui sont plus importantes que d'autres.

Nous souhaitons voir votre capacité à vous imposer, à concevoir, à imaginer et à réfléchir. Vous devez décider et gérer seul les problèmes que vous rencontrez.

Pour cela, nous ferons un point en fin d'année, afin de voir l'évolution de ces améliorations. Pour faire valoir ce que de droit ..."

La lettre est signée de la directrice, et on me demande de la signer (je ne l'ai pas encore fait)

Il faut savoir qu'effectivement j'ai eu plusieurs entretiens qui se sont révélés assez négatifs à chaque fois. Lors de mon entretien d'embauche, on m'avait parlé de plusieurs projets, et d'objectifs qu'on allait me fixer. Je n'ai eu qu'un seul projet qui avait été entamé par mon prédécesseur, et aucun objectif, du moins chiffré ou concret, ne m'a été fixé. C'étaient plus des objectifs d'attitudes.

A chaque fois c'est la directrice générale qui me faisait passer l'entretien (pas mon N+1...). Le summum a été "l'entretien avant la fin de période d'essai" où elle m'a attaqué en me disant que personne n'était satisfait de moi, et qu'elle ne comptait pas me garder (pour les mêmes raisons évoqués dans la fameuse lettre...).

Je lui ai rétorqué qu'elle réunisse ces personnes (elle en a réuni 3: mon collègue de bureau, mon N+1, et ma collègue qui gère les planning)... Et sur les trois, deux étaient satisfait à 100%, et l'autre un peu plus mitigée... Après quoi, elle a dit un truc du genre "alors on te garde, mais il faudra assumer".

J'ajouterai juste que lorsque j'ai été embauché, je venais d'obtenir mon diplôme après une formation continue. En gros, j'ai déjà plus de 20 d'expériences en tant que technicien, mais je suis "jeune ingénieur"

Voilà, qu'en pensez vous ?

Merci par avance de votre aide et vos avis.

Par **P.M.**, le **16/10/2017** à **23:19**

Bonjour,

De toute façon, si vous portez simplement votre signature comme sur un simple accusé de réception sans autre mention du genre 'lu et approuvé(cela ne vaut que décharge de l'avoir reçue...

Les réserves qu'elle contient n'ont pas grande valeur à mon sens car il appartenait à l'employeur de tester vos compétences professionnelles pendant la période d'essai et éventuellement de la renouveler si cela lui était possible...

En tout cas, maintenant, il lui faudrait une cause réelle et sérieuse pour pouvoir vous licencier...

Par **blacksabbath**, le **16/10/2017** à **23:27**

Bonsoir PM,

merci pour votre réponse. Effectivement, il faudrait une cause réelle et sérieuse pour me licencier.

Mais la teneur de ce que j'ai retranscrit ici ressemble plus à un "avertissement", dans le sens où c'est unilatérale.

Et j'ai peur que cela me desserve si jamais la directrice restait dans l'optique que "je ne fait pas l'affaire". Donc dans un sens, le fait de signer cette lettre serait reconnaître les faits.

Si j'ai bien effectué mes recherches, une telle lettre n'est pas obligatoire (et encore moins le fait de la signer): c'est cela dont je voudrais être sûr.

Quoiqu'il en soit, je ne la signerai pas directement.

Par **P.M.**, le **16/10/2017** à **23:44**

L'insuffisance professionnelle n'est pas du ressort du disciplinaire sauf en cas de volonté délibérée du salarié et un avertissement devrait être davantage précisé...

J'ai tenté de vous expliquer que si vous signez simplement la lettre sans l'approuver, cela n'a la valeur que d'une décharge, quand vous recevez une lettre recommandée et que vous signez un accusé de réception, vous ne reconnaissez pas des faits...

Si vous refusez toute signature, je pense que l'employeur ne manquera pas de vous l'envoyer en recommandé avec AR et vous en arriverez au même résultat...

Par **miyako**, le **18/10/2017** à **17:31**

Bonsoir,

Si l'employeur,n'était pas satisfait,il n'avait pas à vous confirmer .

Mais quand même un conseil,méfiance à l'égard de cette directrice qui écrit un peu n'importe quoi en contradiction avec vos supérieurs satisfaits.

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **P.M.**, le **18/10/2017** à **18:33**

Bonjour,

Personnellement, je n'ai pas compris ce qu'il faut en déduire pour la suite...